

**STANDING SENATE COMMITTEE ON FOREIGN
AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE**

***TAKING ACTION AGAINST HUMAN
RIGHTS VIOLATORS IN RUSSIA***

March 2016

Ce rapport est aussi disponible en français.
www.senate-senat.ca/AEFA.asp.

Information regarding the committee can be obtained through its web site:
www.senate-senat.ca/AEFA.asp.

MEMBERS

The Honourable Raynell Andreychuk, Chair
The Honourable Percy E. Downe, Deputy Chair

and

The Honourable Salma Ataullahjan
The Honourable Jane Cordy
The Honourable Dennis Dawson
The Honourable Leo Housakos
The Honourable Janis G. Johnson
The Honourable Thanh Hai Ngo
The Honourable Victor Oh
The Honourable Rose-May Poirier
The Honourable Michel Rivard
The Honourable David P. Smith, P.C.

Ex-officio members of the committee:

The Honourable Claude Carignan, P.C., (or Yonah Martin)

Other Senator who has participated in the study:

The Honourable Lynn Beyak

Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament:

Natalie Mychajlyszyn and Pascal Tremblay, Analysts

Clerk of the committee:

Danielle Labonté

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, January 27, 2016:

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk :

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade, in accordance with rule 12-7(4), be authorized to examine such issues as may arise from time to time relating to foreign relations and international trade generally; and

That the committee report to the Senate no later than June 30, 2017.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Clerk of the Senate

Charles Robert

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade (the “Committee”) heard testimony on 10 March 2016 from three witnesses about the state of democracy in Russia: William Browder, Head of the International Justice Campaign for Sergei Magnitsky and Author of the book *Red Notice*; Zhanna Nemtsova, daughter of the late Boris Nemtsov; and Vladimir Kara-Murza, Coordinator, Open Russia and Deputy Leader of the People’s Freedom Party.

Each of the witnesses testified about how his or her particular case demonstrates Russia’s weak rule of law and poor record of human rights. **William Browder** focused on his former colleague, **Sergei Magnitsky**, a Russian tax lawyer who died in 2009 in a Russian prison after being denied medical care. Mr. Magnitsky had been investigating the role of Russian state officials in the illegal and fraudulent acquisition of business assets from Mr. Browder’s corporation when he was arrested and held without bail in October 2008 on charges involving millions of dollars in tax fraud. Mr. Browder informed the Committee that, while in custody, Mr. Magnitsky was subjected to physical violence and torture, the aim of which was to force his recantation of evidence in the corruption case. Instead of receiving medical attention, Mr. Magnitsky was moved to other prisons before he succumbed to his poor health and injuries in November 2009. Despite investigations, including on the part of the Presidential Human Rights Council that found wrong-doing in Mr. Magnitsky’s initial arrest and death, no one has been formally charged. Instead, Mr. Magnitsky was posthumously convicted of tax fraud (“qualified swindling”) by a Russian court on 11 July 2013.

In his efforts to achieve justice for Mr. Magnitsky, Mr. Browder has been campaigning in the European Union and countries such as the United States and Canada for legislation that would impose sanctions against key Russian state officials implicated in Mr. Magnitsky’s death. Mr. Browder cited a 2012 U.S. law in this regard, which imposes visa bans on persons who have been found to be responsible for, or who benefitted financially from, the detention, abuse, or death of Mr. Magnitsky, participated in related liability concealment efforts, or were involved in the criminal conspiracy uncovered by Mr. Magnitsky, either in their own capacity or as an agent. The U.S. law also allows for the freezing and prohibition of all transactions involving all property owned by these persons. The law applies the same measures to anyone who has been found to have committed human rights violations, including extrajudicial killings or torture, against human rights advocates or whistleblowers in Russia.

Mr. Browder also highlighted accountability steps that have been taken in Europe. Progress has been made by the Council of Europe since 2012 to implement the recommendations of the European Parliament towards the establishment of a list of officials responsible for the death of Mr. Magnitsky. Those individuals would be subject to an EU-wide visa ban and have their financial assets held within the EU frozen.

Zhanna Nemtsova testified about the impact her father's death in February 2015 has had on the democratic movement within Russia. **Boris Nemtsov**, a former deputy prime minister under Boris Yeltsin, was among the country's most prominent opposition leaders. He was a vocal critic of Russian President Vladimir Putin and his involvement in high-level corruption. Mr. Nemtsov had also argued that President Putin was generating an economic crisis in Russia by having triggered western sanctions in response to Russia's 2014 illegal annexation of Crimea, an autonomous region of Ukraine, and role in the ongoing conflict in that country's eastern region. It is noteworthy that Mr. Nemtsov was shot dead just before he was scheduled to lead a large anti-government march. Ms. Nemtsova stressed in her testimony that the true parties responsible for her father's death have not yet been identified, charged or brought to trial.

Vladimir Kara-Murza, another key member of Russia's democratic opposition, testified that many of the key elements of a functioning democracy, i.e., free media, free and fair elections, an independent judiciary, and an active civil society, are under serious strain in Russia. There has been a growing trend of politically-motivated persecution directed at opposition figures. Mr. Kara-Murza himself was a victim of such intimidation, having recently fallen ill under suspicious circumstances, likely as a result of his being targeted by pro-government figures who oppose his political activities and involvement in the Magnitsky campaign.

The Committee appreciates the important information that was brought to its attention by these three witnesses about the state of democracy in Russia. It is concerned that there has been no positive movement in strengthening democracy, the rule of law and human rights in Russia and that any investigation into these three cases in particular has not resulted in justice for the victims.

Having heard the testimonies of Mr. Browder, Ms. Nemtsova and Mr. Kara-Murza, the Committee has reviewed the [motion](#) adopted by the Senate in May 2015, which called for the Government of Canada to take action against the perpetrators of human rights violations in Russia. The Committee also acknowledges the separate, and complementary, actions that have been taken by the House of Commons on this issue, particularly through the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development.

After considering these matters, the Committee confirms the ongoing validity and urgency of the Senate's 2015 motion. The Committee calls on the Government of Canada to condemn all foreign nationals implicated in the Magnitsky case and to impose sanctions against those individuals and others responsible for violations of internationally recognized human rights in a foreign country, particularly when authorities in that country are unable or unwilling to conduct a thorough, independent and objective investigation of the violations.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

***AGIR CONTRE CEUX QUI VIOLENT LES
DROITS DE LA PERSONNE EN RUSSIE***

Mars 2016

This report is also available in English.
www.senate-senat.ca/AEFA.asp.

Des renseignements sur le comité sont donnés sur le site :
www.senate-senat.ca/AEFA.asp.

MEMBRES

L'honorable Raynell Andreychuk, présidente
L'honorable Percy E. Downe, vice-président

et

L'honorable Salma Ataullahjan
L'honorable Jane Cordy
L'honorable Dennis Dawson
L'honorable Leo Housakos
L'honorable Janis G. Johnson
L'honorable Thanh Hai Ngo
L'honorable Victor Oh
L'honorable Rose-May Poirier
L'honorable Michel Rivard
L'honorable David P. Smith, C.P.

Membres d'office du comité :

L'honorable Claude Carignan, C.P. (ou Yonah Martin)

Autre sénatrice ayant participé à l'étude :

L'honorable Lynn Beyak

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Natalie Mychajlyszyn et Pascal Tremblay, analystes

Greffière du comité :

Danielle Labonté

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 27 janvier 2016 :

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, conformément à l'article 12-7(4) du Règlement, soit autorisé à examiner les questions qui pourraient survenir occasionnellement se rapportant aux relations étrangères et au commerce international en général;

Que le Comité fasse rapport au Sénat avant le 30 juin 2017.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Charles Robert

Le 10 mars 2016, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (le « Comité ») a recueilli les témoignages des trois personnes suivantes au sujet de l'état de la démocratie en Russie : William Browder, directeur de la campagne internationale Justice pour Sergueï Magnitski et auteur du livre *Red Notice*; Zhanna Nemtsova, fille du regretté Boris Nemtsov; Vladimir Kara-Murza, coordonnateur d'Open Russia et leader adjoint du Parti de la liberté du peuple.

En exposant son cas particulier, chacun de ces témoins a illustré la faiblesse de l'État de droit et le piètre respect des droits de la personne en Russie. **William Browder** a surtout parlé de son ancien collègue, **Sergueï Magnitski**, avocat fiscaliste russe mort en 2009 dans une prison russe, privé des soins médicaux qu'il réclamait. M. Magnitski enquêtait sur le rôle de représentants de l'État russe dans l'acquisition illégale et frauduleuse d'actifs appartenant au fonds d'investissement de M. Browder, lorsqu'en octobre 2008, il a été arrêté pour des accusations concernant une fraude fiscale de plusieurs millions de dollars, puis détenu sans possibilité de libération sous caution. M. Browder a informé le Comité que pendant sa détention, M. Magnitski a subi des violences physiques et de la torture, dans le but de le forcer à se rétracter et à démentir les preuves de corruption. Plutôt que de recevoir des soins médicaux, M. Magnitski a été transféré de prison en prison avant de mourir en novembre 2009, à cause de sa santé précaire et des blessures qui lui avaient été infligées. Même si les enquêtes, menées notamment par le Conseil présidentiel des droits de la personne, ont conclu que des actes répréhensibles avaient été commis dans les circonstances entourant l'arrestation de M. Magnitski puis son décès, personne n'a été formellement accusé. Au lieu de cela, le 11 juillet 2013, un tribunal russe a déclaré M. Magnitski coupable, à titre posthume, de fraude fiscale (« escroquerie à grande échelle »).

Dans sa lutte pour que justice soit rendue à M. Magnitski, M. Browder a milité auprès de l'Union européenne et de pays comme les États-Unis et le Canada afin qu'ils adoptent des lois imposant des sanctions contre les principaux responsables de l'État russe impliqués dans la mort de M. Magnitski. M. Browder a d'ailleurs cité une loi américaine de 2012 qui interdit la délivrance de visas aux personnes qui ont été trouvées responsables ou ont profité financièrement de la détention, des mauvais traitements ou de la mort de M. Magnitski, qui sont complices de dissimulation de preuves de responsabilité dans cette affaire ou qui ont pris part au complot criminel découvert par M. Magnitski, que ce soit pour leur propre compte ou comme agents. La loi américaine permet également le gel des avoirs et l'interdiction de toutes les transactions relatives aux biens appartenant à ces personnes. Ces dispositions s'appliquent aussi à quiconque a été reconnu coupable de violations des droits de la personne, de torture ou d'exécution extrajudiciaire de défenseurs des droits de la personne ou de dénonciateurs en Russie.

M. Browder a également fait ressortir les mesures prises en Europe concernant l'obligation, pour les personnes incriminées, de rendre compte de leurs actions. Depuis 2012, le Conseil de l'Europe a fait des progrès dans la mise en œuvre des recommandations du Parlement européen sur l'établissement d'une liste des personnes responsables de la mort de M. Magnitski. Ces personnes devraient être interdites de visa sur tout le territoire de l'Union européenne et subir le gel des avoirs financiers qu'elles détiennent dans les différents pays de l'UE.

Zhanna Nemtsova a témoigné des conséquences qu'a eues la mort de son père, en février 2015, sur le mouvement démocratique en Russie. **Boris Nemtsov**, ancien vice-premier ministre de Boris Eltsine, était l'un des plus importants leaders d'opposition du pays. Il avait critiqué haut et fort le président russe Vladimir Poutine et dénoncé son implication dans la corruption de haut niveau. M. Nemtsov avait également affirmé que le président Poutine était responsable de la crise économique dans son pays, provoquée par les sanctions de l'Occident en réaction à l'annexion illégale, en 2014, de la Crimée – une région autonome de l'Ukraine – par la Russie, et pour le rôle joué par cette dernière dans le conflit qui déchire l'Est de l'Ukraine. Il convient de préciser que M. Nemtsov a été tué par balle peu de temps avant une grande marche de protestation contre le gouvernement qu'il devait mener. Dans son témoignage, M^{me} Nemtsova a insisté sur le fait que les vrais responsables de la mort de son père n'ont pas encore été identifiés, accusés ou traduits en justice.

Vladimir Kara-Murza, un autre membre influent de l'opposition démocratique en Russie, a déclaré devant le Comité que beaucoup des éléments constitutifs d'une saine démocratie, comme la liberté des médias, la tenue d'élections libres et régulières, l'indépendance de l'appareil judiciaire et une société civile active, sont soumis à rude épreuve en Russie. On observe une montée des persécutions pour des motifs politiques contre des symboles de l'opposition. M. Kara-Murza en a lui-même été victime, puisqu'il est tombé malade récemment, dans des circonstances suspectes, probablement parce qu'il a été pris pour cible par des figures progouvernementales qui désapprouvent ses activités politiques et son engagement dans la campagne en faveur de M. Magnitski.

Le Comité comprend l'importance des informations que ces trois témoins ont portées à son attention au sujet de l'état de la démocratie en Russie. Il s'inquiète du fait qu'il n'y ait pas eu de mouvement positif de renforcement de la démocratie, de la primauté du droit et des droits de la personne dans ce pays, et que les enquêtes menées dans ces trois affaires n'aient pas permis de rendre justice aux victimes.

Après avoir entendu les témoignages de M. Browder, de M^{me} Nemtsova et de M. Kara-Murza, le Comité a revu la motion adoptée par le Sénat en 2015 qui demande au gouvernement du Canada de prendre des mesures à l'encontre des auteurs de violations des droits de la personne en Russie. Le Comité reconnaît en outre les actions distinctes et complémentaires menées par la Chambre des communes à cet égard, particulièrement par l'intermédiaire du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

À la lumière de tout ce qui précède, le Comité maintient et réaffirme la pertinence de la motion adoptée par le Sénat en 2015 ainsi que l'urgence de la mettre en œuvre. Le Comité demande donc au gouvernement du Canada de condamner tous les ressortissants étrangers impliqués dans l'affaire Magnitski et d'imposer des sanctions à ces personnes et à d'autres responsables de violations, à l'étranger, des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale, particulièrement lorsque les autorités de leur pays ne peuvent ou ne veulent pas enquêter sur ces violations de façon rigoureuse, indépendante et objective.